



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

**Réf : 2026/18**

Date de convocation : 06 mars 2026

**Objet : Affectation des résultats 2025 - Budget  
assainissement**

Date d'affichage : 06 mars 2026

**Date de réunion : 12 mars 2026**

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le douze mars à 20h07, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille, Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à M. SAVART Gauthier  
Mme JOURDAN Dominique est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M49,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique pour 2025, qui présente en section d'exploitation un excédent d'un montant de 230 179,21 € et en section d'investissement un déficit de – 165 022,75 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE sur proposition du Maire d'affecter au budget primitif 2025 le résultat précédemment indiqué comme suit :
  - en dépenses de la section d'investissement au compte « 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour un montant de 165 022,75 €
  - en recettes de la section d'investissement au compte « 1068 » pour un montant de 81 425,52 €
  - en recettes de la section de fonctionnement au compte « 002 Excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 148 753,69 €

Fait et délibéré en mairie,

Le 12/03/2026

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification du

Accusé de réception en préfecture  
001-200077220-20260312-2026-18-DE  
Date de télétransmission : 16/03/2026  
Date de réception préfecture : 16/03/2026

